



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

TF1

Question écrite n° 36381

### Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'assemblée générale extraordinaire de TF 1. Par rapport aux intentions affirmées dans la loi de 1986, il lui demande si ce qui s'est passé pour cette assemblée correspond à ses intentions de donner aux téléspectateurs un droit de regard en tant qu'actionnaires à cette chaîne privatisée. Il lui demande quelles sont ses intentions pour qu'une fois au moins entre le discours et la réalité il y ait une identité qui fait aujourd'hui bien défaut dans le nouveau paysage audiovisuel français.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement n'entend pas intervenir dans le fonctionnement des organes sociaux de TF 1, qui est désormais une société privée soumise au droit commun des sociétés commerciales. Il appartient aux actionnaires, qui estiment que les procédures de convocation aux assemblées générales et d'information, prévues par les statuts de la société TF 1 et par la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, n'ont pas été respectées, d'engager les actions qu'ils jugeront utiles à ce propos.

### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36381

**Rubrique :** Télévision

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 1988, page 653

**Réponse publiée le :** 2 mai 1988, page 1875